



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

27/09/2022

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

SIOCA

2A, rue de la mer – 29710 POULDREUZIC
direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34

www.sioca.fr

Comité Syndical du 27 septembre 2022

FONCTIONNEMENT

Rapport d'activité 2021

Modification de la composition du comité syndical

URBANISME

Avis sur le Plu de Plovan

Avis sur la modification simplifiée du PLU de Plouhinec

FINANCES

Décision modificative n°1 au budget primitif

MOBILITES

Comité des partenaires de la communauté de communes du Pays
Bigouden Sud

Convention ingénierie conférence des Scots

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 septembre 2022

Délibération
2022-029
Date de la convocation
21 septembre 2022
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents : 13 (titulaires+suppléants) : Pouvoirs : Votants : 13

Convoqué par courriel en date du 21 septembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 27 septembre 2022 à 18h à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : M Philippe AUDURIER, Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE,

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz :

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :

Absents excusés : M Gilles SERGENT, Mme Solène JULLIEN-LE MAO, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M Philippe AUDURIER a été élu secrétaire de séance

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Madame La Présidente rappelle que l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (valable aussi pour les Syndicats Mixtes) adressent chaque année, à leurs membres, un rapport retraçant l'activité de leur établissement.

Pour le SIOCA, le rapport d'activité sera transmis aux EPCI membres. Ce dernier fera l'objet d'une communication par le/la président (e) de l'EPCI en séance publique du conseil communautaire.

La présidente du SIOCA, peut être entendue, à sa demande, par le conseil communautaire de chaque EPCI ou à la demande de ce dernier.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 du SIOCA.

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 septembre 2022

Délibération
2022-030
Date de la convocation
21 septembre 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents : 13
(titulaires+suppléants) :
Pouvoirs :
Votants : 13

Convoqué par courriel en date du 21 septembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 27 septembre 2022 à 18h à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : M Philippe AUDURIER, Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY
Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC
Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE,
Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz :

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :
Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden :
Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN
Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :
Absents excusés : M Gilles SERGENT, Mme Solène JULLIEN-LE MAO, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M Philippe AUDURIER a été élu secrétaire de séance

OBJET : MODIFICATION COMPOSITION COMITE SYNDICAL

Le SIOCA a été informé, par la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz, de modifications dans la composition de son conseil communautaire. Mme Augrain et Mr Donnart ont fait part de leurs démissions.

Mme Augrain et Mr Donnart étant également membres du comité syndical du SIOCA, le conseil communautaire de la CCCSPR a désigné, lors de sa séance du 22 septembre 2022 :

- Mr Bruno BUREL, commune de Primelin, titulaire au SIOCA
- Mr Georges CASTEL, commune d'Audierne, délégué suppléant au SIOCA

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE à l'unanimité de ces changements et modifie la liste de ses membres en conséquence.

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 septembre 2022

Délibération
2022-031
Date de la convocation
21 septembre 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents : 13 (titulaires+suppléants) : Pouvoirs : Votants : 13

Convoqué par courriel en date du 21 septembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 27 septembre 2022 à 18h à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : M Philippe AUDURIER, Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE,

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz :

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :

Absents excusés : M Gilles SERGENT, Mme Solène JULLIEN-LE MAO, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M Philippe AUDURIER a été élu secrétaire de séance

OBJET : AVIS PLU PLOVAN

La commune de Plovan a soumis au SIOCA pour avis son projet de PLU arrêté. Pour rappel, le PLU actuellement en vigueur a été approuvé en 2008. Mr Bruno JULLIEN invite les représentants de la commune, Mr Dominique Andro, Maire et M Michel L'HELGUEN, adjoint à l'urbanisme à exposer le projet :

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

AXE 1: Valoriser le potentiel d'accueil de la commune en organisant l'espace de façon cohérente et autonome

- Viser une croissance dynamique en adéquation avec le niveau d'équipement et la capacité d'accueil de la commune
- + 80 habitants sur 10 ans = 60 logements à produire
- Accueillir une population permanente et diversifiée
- Développer le niveau d'équipement pour répondre aux besoins de la population

AXE 2: Répondre aux besoins en logements en priorisant le développement futur de l'habitat sur le bourg

- Maîtriser la consommation foncière et l'étalement urbain
- 5 ha de consommation foncière planifiée pour le logement
- Affirmer le bourg comme pôle principal de développement de l'urbanisation
- Densifier le village de Palud-Trébanec (identifié par le SCOT)
- Maintenir la qualité patrimoniale des lieux dits

AXE 3: Conforter le tissu économique de la commune

- Maintenir et soutenir l'activité agricole
- Conforter les activités artisanales
- Favoriser l'implantation de nouveaux commerces et services liés au développement de l'urbanisation future et à l'arrivée de nouveaux habitants
- Favoriser la diversification et l'amélioration de l'offre touristique en lien avec les acteurs privés afin de développer l'attractivité de la commune

AXE 4: Agir pour une meilleure protection de l'environnement et pour le cadre de vie des habitants

- Préserver et valoriser la façade littorale
- Préserver les espaces de nature ordinaire et les continuités écologiques
- Préserver la ressource en eau et participer activement à la reconquête de la qualité de l'eau
- Protéger le patrimoine local afin de valoriser l'identité communale
- Réduire les nuisances et les risques pour les habitants
- Encourager une urbanisation économe en énergie
- S'engager pour la réduction des déchets
- Préserver et améliorer le cadre paysager communal

Analyse au regard du SCOT

Préserver le fonctionnement écologique et paysager d'un territoire maritime (chap1 du SCOT)

Ce qui est prévu dans le PLU

- Identification et classement N des réservoirs de biodiversité (zones humides, boisements)
- Traduction de la Trame Verte et Bleue dans le règlement graphique
- Bande d'inconstructibilité de 15 mètres autour des berges de cours d'eau permanents
- Identification du patrimoine à protéger dans le règlement graphique
- Traitement paysager des bordures d'urbanisation (PADD et OAP)
- Présence d'une OAP thématique « Trame Verte et Bleue ». 2 enjeux identifiés:
- Maintenir les réservoirs de biodiversité
- Organiser le bâti pour préserver les éléments de la TVB

Structurer l'organisation des activités humaines et améliorer l'accessibilité du territoire (chap2 du SCOT)

Programmation habitat

	PADD	Rapport de présentation
Evolution démographique prévue	+80 habitants sur 10 ans	+80 habitants sur 10 ans
Nombre de logements	60	71 logements Dont 39 en extension (zones AU)
% en enveloppe urbaine	52%	45%
% en extension	48%	55%
Consommation foncière	5 hectares	5,78 hectares

NB: les changements de destination ne sont pas intégrés dans le calcul du nombre de logements à produire

Consommation foncière

Nature des projets	Consommation foncière (ha)
Habitat	5,78
Activités (ZA de Pencleuziou)	0,4
Equipements	0,55
TOTAL	6,73

3 secteurs ouverts à l'urbanisation, ils font tous les 3 l'objet d'OAP

- La cannebière
- La roselière
- Le village de Palud-Trébanec

Concernant les densités, la commune a fait le choix d'une densité inférieure à celle prévue par le SCOT pour le secteur de Palud- Trébanec afin de préserver l'aspect paysager du lieu et d'attribuer une densité plus élevée au secteur des roselières

Le traitement des mobilités

- ✓ Le PLU présente une OAP thématique sur les circulations douces. Le PLU présente une OAP thématique sur les stationnements vélo (schéma vélo du SIOCA). Elle rappelle les obligations en matière de création de stationnements vélo lors de la construction de nouveaux bâtiments.

Consolider l'identité économique et culturelle du territoire (chap3 du SCOT)

Agriculture:

- Orientation du PADD sur le maintien de l'activité par la diversification. Conditions pour la construction de bâtiments destinés à la diversification d'une activité agricole fixées dans le règlement écrit.

Commerce:

- Périmètre de centralité commerciale délimité au règlement graphique.
- Zonage de la ZA de Pencleuziou en Ui (pas d'extension prévue).
- Interdiction d'installer des commerces de détail en périphérie.

Tourisme:

- Zonage du camping en NL.
- Interdiction des hébergements hôteliers en zone Ui.
- Développement d'hébergements adossés aux activités agricoles permis.

Assurer une gestion environnementale durable

Gestion de l'eau:

- Elaboration d'un zonage d'assainissement eaux usées et d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales en parallèle au PLU.
- STEP récente (2019) et de capacité suffisante.
- Les dispositions générales des OAP précisent que les noues paysagées et la moindre imperméabilisation des sols devront être privilégiées.

Energie:

- Les dispositions générales des OAP précisent que les bâtiments devront être implantés de manière à optimiser l'ensoleillement.
- Le règlement encourage les dispositifs de production des énergies renouvelables.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés et de l'analyse effectuée par rapport au Document d'Orientation et d'Objectif du SCOT,

le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**DONNE à l'unanimité un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Plovan assorti de la remarque suivant :
les Espaces Proches du Rivage devront être cartographiés sur le règlement graphique**

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by several vertical and diagonal strokes that form a stylized, cursive name.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 septembre 2022

Délibération
2022-032
Date de la convocation
21 septembre 2022
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents : 13 (titulaires+suppléants) : Pouvoirs : Votants : 13

Convoqué par courriel en date du 21 septembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 27 septembre 2022 à 18h à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : M Philippe AUDURIER, Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE,

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz :

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :

Absents excusés : *M Gilles SERGENT, Mme Solène JULLIEN-LE MAO, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M Philippe AUDURIER a été élu secrétaire de séance

OBJET : AVIS MODIFICATION SIMPLIFIEE PLOUHINEC

Suite à la modification simplifiée n°1 du SCOT Ouest Cornouaille, la commune de Plouhinec a souhaiter traduire dans son PLU 3 des 4 Secteurs Déjà urbanisés identifiés dans le SCOT :

- Saint Jean
- Menez kerzugar
- Poulhervé

Mr Bruno JULLIEN, référent de la commission urbanisme, rappelle aux membres du comité les critères d'identification des SDU ainsi que leurs conditions d'urbanisation :

Critères d'identification des SDU (SCoT ouest Cornouaille):

- 25 constructions minimum ;
- Densément groupées sans interruption du bâti ;
- Potentiel constructible inférieur au bâti existant ;
- Structuré autour de voies publiques ;
- Desservi par les réseaux.

Conditions d'urbanisation dans les SDU:

- Densification sans extension du périmètre bâti ;
- Pas d'urbanisation dans les EPR ou la bande des 100 mètres ;
- Nouvelles constructions à des fins d'amélioration de l'offre de logement, d'hébergement ou d'implantation d'un service public ;
- Pas d'extension du périmètre bâti existant.

Au regard de ces critères, le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

DONNE à l'unanimité un avis favorable à la modification simplifiée du PLU de Plouhinec assorti de la remarque suivante : afin d'assurer une urbanisation harmonieuse des SDU ainsi traduits, des OAP devront schématiser un aménagement global pour garantir l'accessibilité des parcelles enclavées et porter une attention particulière aux cheminements doux.

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 septembre 2022

Délibération
2022-033
Date de la convocation
21 septembre 2022
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents : 13 (titulaires+suppléants) : Pouvoirs : Votants : 13

Convoqué par courriel en date du 21 septembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 27 septembre 2022 à 18h à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : M Philippe AUDURIER, Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE,

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz :

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :

Absents excusés : M Gilles SERGENT, Mme Solène JULLIEN-LE MAO, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M Philippe AUDURIER a été élu secrétaire de séance

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N1 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Mme Florence CROM présente aux membres du comité la situation budgétaire du SIOCA au 15 septembre 2022 et expose qu'afin d'intégrer le Décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation et la rémunération de l'alternante en communication intégrée au 1^{er} septembre 2022, il convient d'ajuster le chapitre 012 charges de personnel.

<u>DECISION MODIFICATIVE</u>	<u>CREDIT OUVERT</u>	<u>CREDIT REDUIT</u>
<u>011 - Article 60632 « petit équipement »</u>		- 1200
<u>0 11 - Article 6237 « Publications »</u>		- 8 400
<u>012 - Article 64131 « rémunération »</u>	+ 9 600	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget primitif 2022 telle que présentée ci-dessus

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 septembre 2022

Délibération
2022-033
Date de la convocation
21 septembre 2022
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents : 12 (titulaires+suppléants) : Pouvoirs : Votants : 12

Convoqué par courriel en date du 21 septembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 27 septembre 2022 à 18h à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : M Philippe AUDURIER, Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE,

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz :

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :

Absents excusés : *M Gilles SERGENT, Mme Solène JULLIEN-LE MAO, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS, M Philippe RONARC'H*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M Philippe AUDURIER a été élu secrétaire de séance

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT/TE AU COMITE DES PARTENAIRES DE LA CCPBS

Madame La Présidente expose que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), approuvée le 24 décembre 2019, a introduit aux termes de son article 15, la création d'un Comité des partenaires, dont les modalités de création ont été codifiées à l'article L.1231-5 du code des transports. Le comité des partenaires est instauré par chaque autorité organisatrice de la mobilité et autorité organisatrice de la mobilité régionale. Il est consulté au moins une fois par an avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité mise en place, des orientations de la politique tarifaire, la qualité des services et l'information.

Ce comité des partenaires a vocation à :

- Garantir, à travers la mise en place d'un comité des partenaires, un dialogue permanent entre les autorités organisatrices de la mobilité, les usagers / habitants et les employeurs, qui sont à la fois financeurs, à travers les recettes ou les impôts locaux dont le versement mobilité, et bénéficiaires des services de mobilité mis en place.
- Permettre une meilleure compréhension des enjeux liés à la mise en place de services de mobilités

Par délibération du 30 juin 2022, le Conseil Communautaire de la CCPBS a arrêté la composition de son Comité des partenaires. Le SIOCA a été fléché en tant que partenaire institutionnel et doit à ce titre, nommer un représentant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de désigner Madame La Présidente et l'élu référent mobilité et de les habiliter tous les deux à représenter le SIOCA au sein du Comité des partenaires de la CCPBS.

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 septembre 2022

Délibération
2022-035
Date de la convocation
21 septembre 2022
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents : 12 (titulaires+suppléants) : Pouvoirs : Votants : 12

Convoqué par courriel en date du 21 septembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 27 septembre 2022 à 18h à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : M Philippe AUDURIER, Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE,

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz :

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :

Absents excusés : M Gilles SERGENT, Mme Solène JULLIEN-LE MAO, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS, M Philippe RONARC'H

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M Philippe AUDURIER a été élu secrétaire de séance

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT D'UNE INGENIERIE COMMUNE RELATIVE A LA SOBRIETE FOCNIERE ENTRE LES STRUCTURES PORTEUSES DE SCOT BRETONS

Madame la Présidente expose aux membres du Comité la proposition de la conférence des SCOTs quant à la signature d'une convention ayant pour objet le financement d'une ingénierie commune relative au ZAN (Zéro Artificialisation Nette) entre les structures porteuses de SCOT bretons et plus précisément de permettre :

- La poursuite de la formulation de propositions relatives à l'établissement des objectifs régionaux en matière de réduction de l'artificialisation nette et, le cas échéant, à sa déclinaison en objectifs infrarégionaux.
- Le suivi puis l'établissement d'un bilan de l'intégration et de la mise en oeuvre des objectifs de réduction

Le financement sur la base d'un coût salarial de 50 000 euros serait réparti de la manière suivante :

- 50% état et Région
- 50% SCOTS bretons (participation estimée du SIOCA = 822 euros)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le principe de convention et la participation financière du SIOCA, telle que prévue ci-dessus, au poste d'ingénierie pour le suivi et la mise en oeuvre des travaux de la conférence des Scots bretons dans le cadre de la Loi Climat et Résilience.

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente

